



Ollioules, le 3 mars 2016

MAIRIE D'OLLIOULES

83191



LE MAIRE D'OLLIOULES,

Mesdames, Messieurs les Présidents de CIL
et d'ASL

CABINET DU MAIRE

☎ 04.94.30.41.20

Nos réf : RB/CB/L356

(Références à rappeler impérativement)

Mesdames, Messieurs,

Je viens par la présente vous informer que la ville a souhaité compléter le service de ramassage et de collecte des déchets en ouvrant une aire de stockage des bennes à déchets verts et de tri sélectif à l'arrière du centre technique municipal, 1217 avenue Jean Monnet.

Pour y accéder il faut avoir une carte d'accès (la même que pour la déchetterie de Lagoubran, délivrée par le service fiscalité locale).

Cette aire de stockage est ouverte :

- Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- Samedi de 8 h à 16 h
- Dimanche de 9 h à 12 h

sous la responsabilité d'un agent communal.

Les déchets ménagers acceptés :

- Contenants plastiques
- Déchets végétaux
- Huiles usagées (vidange, friture)
- Batteries, piles, verre
- Déchets ménagers spéciaux (DMS) ; peintures, solvants, acides et bases, produits d'entretien, produits phytosanitaires, néons, ampoules...
- Papiers cartons,
- DEEE (déchets, équipements électriques et électroniques)

La commune se réserve cependant le droit de limiter la quantité de déchets apportée par les usagers en cas d'usage anormal des déchets.....

L'accès est limité aux véhicules de tourisme et aux véhicules d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes. Les camions plateaux sont interdits (sauf ceux de la commune).
Il est impératif de respecter le règlement intérieur et de se conformer aux consignes données par le gardien du site.

Je souhaite que vous puissiez largement relayer l'information auprès des riverains de votre quartier.

Vous souhaitant bonne réception et restant à votre écoute

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.



Robert BENEVENTI

**Maire d'OLLIOULES
Conseiller Régional
Vice-président de TPM**

Copie : JMH/M
Castinel/M Thuilier / J Baudrand G Barbier